

Francis CARLES Alain CARLES

Experts-Comptables - Commissaires aux Comptes  
Membres de la Compagnie des Conseils et Experts financiers

## Note d'informations n° 76 du 4<sup>ème</sup> trimestre 2011

### FISCALITE – CADEAUX D'ENTREPRISE

Rappel : les cadeaux d'affaires constituent une charge déductible du bénéfice imposable lorsqu'ils sont faits **dans l'intérêt direct** de l'entreprise. Par ailleurs, si la valeur de l'objet offert en cadeau ne dépasse pas 60 euros TTC (frais de distribution à la charge de l'entreprise compris) **par année et par destinataire**, la TVA sur cet objet sera déductible, et ce, même s'il n'a pas été conçu spécialement pour la publicité.

### SOCIAL – STAGES

Rappel : l'article 30 de la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie impose le versement d'une gratification pour les stages d'une durée supérieure à 2 mois. Le montant de la gratification versé au stagiaire doit être précisé dans la convention de stage. Ce montant peut être fixé soit par la convention de branche ou l'accord professionnel étendu ou à défaut par décret. Le décret n°2008-96 du 31 janvier 2008 prévoit que le montant horaire de la gratification est fixé à 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale et ce dès le 1er jour de stage. La gratification est versée mensuellement au stagiaire.

### JURIDIQUE – RESPONSABILITE SOLIDAIRE DES DIRIGEANTS

La loi de financement de la sécurité sociale de 2012 met en place une solidarité financière pour les dirigeants de société ayant recours au travail dissimulé. En pratique, lorsqu'une société est verbalisée pour travail dissimulé, le dirigeant (de droit ou de fait) pourra être déclaré solidairement responsable du paiement de ces cotisations, contributions et sanctions pécuniaires dues par la société..

### ECONOMIE

Indice : Coût à la construction 2<sup>ème</sup> trimestre 2011 : 1 593

Variation sur 1 an : + 5,01 %

Variation sur 3 ans : + 1,98 %

Variation sur 9 ans : + 36,97 %

*Francis et Alain CARLES et toute l'équipe de AUDIT EURO CONSEIL vous adressent leurs meilleurs vœux pour une année 2012 toute en réussites, bonheurs et santé pour vous et ceux qui vous sont chers.*

Rejoignez-nous sur notre site internet sur lequel vous pourrez trouver de nombreuses informations utiles : <http://www.auditeuroconseil.com>

**Nous attirons votre attention sur le caractère synthétique de la présente note d'information qui, par définition, est forcément incomplète. Nous vous recommandons de nous consulter pour tout complément d'information.**